

Lannion-Trégor Communauté

Projet de zonage pluvial communautaire

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté n°25/77 pris par Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté en date du 08/04/2025, une enquête publique relative au projet de zonage pluvial définis aux 3° et 4° de l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales est ouverte.

Par décision du 25 février 2025 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes, Monsieur Michel CAINGNARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête est mis à disposition du public durant toute la durée de l'enquête publique qui se déroulera du jeudi 15 mai 2025 (9h00) au lundi 16 juin 2025 (12h00) afin que le public intéressé puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture au public, aux 5 lieux, désigné comme lieux d'enquête aux horaires d'ouverture au public, suivants :

- CAVAN : Espace France Services, 11 rue du Général de Gaulle
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé le jeudi après-midi)
- LANNION : Lannion-Trégor Communauté, Bâtiment A, 3 rue Claude Chappe
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi)
- PLESTIN-LES-GREVES : Espace France Services, 2 place d'Auvelais
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (fermé le lundi après-midi)
- PLOUARET : Espace France Services, Rue Louis Prigent
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (fermé le mercredi et vendredi après-midi)
- TREGUIER : Espace France Services, 12 rue Laménais
du lundi au vendredi 9h à 12h et 13h30 à 17h (16h30 le vendredi)

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis à l'enquête est consultable et téléchargeable à l'adresse <https://www.registredemat.fr/lannion-tregor-zonage-pluvial>, accessible depuis le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse <https://www.lannion-tregor.com/fr/eau-assainissement/la-gestion-des-eaux-pluviales/zonage-pluvial.html>.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations :

- soit sur un des registres d'enquête (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) déposés à cet effet dans les 5 lieux de mise à disposition du dossier d'enquête au public décrits ci-dessus ;
- soit sur le registre dématérialisé accessible via les liens précisés ci-dessus ;
- soit par courrier postal adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête publique (Lannion-Trégor Communauté, Service GEPU, Bâtiment A, 3 rue Claude Chappe, 22300 LANNION) en indiquant dans l'objet : « A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique zonage pluvial » ;
- soit par courriel à l'adresse lannion-tregor-zonage-pluvial@registredemat.fr ;
- soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra aux lieux, dates et heures suivants :
 - le Jeudi 15 mai 2025, de 9h00 à 12h00 à LANNION (Lannion-Trégor Communauté, Bât. A, 3 rue Claude Chappe) ;
 - le mercredi 21 mai 2025, de 9h00 à 12h00, à TREGUIER (Espace France Services, 12 rue Laménais) ;
 - le mardi 27 mai 2025, de 9h00 à 12h00, à PLOUARET (Espace France Services, Rue Louis Prigent) ;
 - le vendredi 6 juin 2025, de 14h00 à 17h00, à CAVAN (Espace France Services, 11 rue du Général de Gaulle) ;
 - le mercredi 11 juin 2025, de 9h00 à 12h00, à PLESTIN-LES-GREVES (Espace France Services, 2 place d'Auvelais) ;
 - le lundi 16 juin 2025, de 9h00 à 12h00, à LANNION (Lannion-Trégor Communauté, Bât. A, 3 rue Claude Chappe).

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera de 30 jours pour transmettre au Président de Lannion Trégor Communauté le dossier de l'enquête accompagné des registres, de son rapport et ses conclusions motivées et une copie du rapport et des conclusions au Président du Tribunal Administratif de Rennes. Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor par Monsieur le Président de Lannion-Trégor Communauté.

Au terme de l'enquête, Lannion-Trégor Communauté se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage pluvial communautaire. Elle pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications.

Toute information concernant le projet de zonage pluvial communautaire peut être demandée à Monsieur Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor communauté, ou via le service GEPU de Lannion-Trégor Communauté, par courriel (service.gepu@lannion-tregor.com) ou téléphone (Johann DEBRIL au 02 96 05 80 01 & Sophie COLLET au 02 96 05 93 59).

Le Président Gervais EGAULT